



Foire Aux Questions

Q: J'ai des affaires de sports dont je ne me sers plus, quels sont les critères pour les déposer?

R: Voici ce qu'on regarde:

- **L'état général:** on prend les affaires nettoyées (pas d'odeurs please), pas de trous, taches, déchirures, etc; et actuels! On évite la raquette en bois de Papi :)
- **La marque:** on prend toutes les marques de sports **sauf** les marques propres aux grands distributeurs bien connus (Atlitech, Artengo, Domyos, etc.)
- **Le type:** on prend l'équipement et non le sportswear. Si ce sont des affaires que vous ne mettez pas pour vous balader dans la rue (tenue de danse, kimono, crampons, casque de rugby, etc.), vous pouvez nous les apporter!
- **La discipline de sport:** on accepte généralement, les affaires de sports pratiqués à l'école, collège, lycée: les sports d'équipe et de raquette mais aussi le judo, le karaté, la danse, l'escrime... toute la liste des sports sur <https://sportencore.fr/jedepose/>
- **Les affaires non-saisonniers:** on accepte que du sport pratiqué toute l'année. Pas de ski, surf, snowboard, etc.

Q: Comment différencier le vêtement exclusivement pour faire du sport du sportswear?

R: Pour les textiles comme les hauts et shorts, ils sont quasiment toujours en lycra et matières absorbant la transpiration.

Q: Qu'est ce qui est acheté directement et qu'est ce qui va en dépôt?

R: Sport Encore décide de ce qui est en dépôt et ce qui est directement racheté selon le produit. Généralement, les affaires à petits prix sont directement achetées (foot, rugby, handball, judo, danse, etc.) Les produits à plus forte valeur (tennis, escrime, etc.) sont en principe mis en dépôt.

Q: Combien je récupère lors d'une vente en dépôt?

R: On fait moitié-moitié, soit 50% du prix de vente pour vous.

Q: Quand est-ce que je suis rémunéré?

R: Vous pouvez nous contacter par mail, téléphone ou passer au magasin pour venir récupérer la somme des affaires vendues. A la fin de votre contrat, Sport Encore vous envoie le récapitulatif des affaires vendues et celles à venir chercher.

Q: Si je ne souhaite pas récupérer les invendus, je peux en faire don à une association?

R: Bien sûr! Nous mettons un point d'honneur à faire circuler la marchandise pour qu'elle serve à d'autres, jusqu'à la fin. Il suffit de nous le mentionner.